



## **Rapport de la commission au Conseil communal**

**Date de la séance :** 06.02.2024

**Titre :** Demande d'un crédit de construction pour la modification et la modernisation des infrastructures du site scolaire de Bois-Murat : raccordement au chauffage à distance, réalisation d'un bassin de rétention, réfection de canalisations, réalisation d'un nouvel éclairage public, d'un couvert à vélos, d'un couvert à motos, de bornes de recharge et de conteneurs à déchets enterrés

**Préavis n° :** 05/2024

**Rapport n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Madame la Présidente,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1: M. Claude Matter  
PLR 2 : M. Rosario Monte  
PLR 3 : Mme Paulette De Vrieze Stan  
PS 1 : M. Mazyar Yosefi  
PS 2 : Mme Sandrine Largey Botti  
Verts.es 1 : Mme Laoreta Halili  
Verts.es 2 : Mme Brigitte Guex  
Vert'lib : M. Stéphane Bruneau, président-rapporteur  
EP : M. Anton Epp

**Représentant-e-s de la Municipalité :** M. Roland Perrin et Mme Chantal Good

**Invité-e :** Nicolas Siniciali, Délégué à l'énergie à la Commune d'Épalinges

### **Introduction**

Après une courte introduction du Président de la commission demandant si un commissaire souhaite prendre le rôle de rapporteur et indiquant de la décision de la CoFin à propos de ce préavis, les Municipaux Perrin et Good donnent la parole à



monsieur Siniciali qui présente le projet. Ce préavis est basé sur plusieurs constatations : vétusté des infrastructures existantes, manque d'éclairage suite à la densification du site et plainte du personnel enseignant à ce propos sur la zone parking, fréquentation de plus en plus importante du campus et mutualisation des travaux actuels et à faire afin de profiter des fouilles en cours

L'étude et la discussion se font point par point.

### Discussion générale

#### 3.1 Infrastructures de chauffage

Mr Siniciali nous fait part des travaux déjà en cours par les SIL entre Bois-Murat et les Croisettes. Le raccordement au CAD lausannois permet de passer d'un chauffage 100% fossile à une répartition 65/35 en faveur du renouvelable. Un commissaire s'inquiète du maintien d'un chauffage si les travaux prennent du retard. Mr Siniciali indique que tant que les travaux sont en cours, les vieux bâtiments continuent à profiter de l'installation existante tandis que les nouveaux bâtiments sont raccordés au fur et à mesure, d'autant que les travaux portent essentiellement sur les zones actuelles de chantier.

Un commissaire demande pourquoi le plan ne tire pas directement une liaison entre les bâtiments C et F. Il est répondu qu'on ne peut intervenir sous les bâtiments existants et que le raccordement se fera donc en les contournant par la zone de chantier en cours. Un autre commissaire pose la question du dimensionnement de l'isolation des conduits. Mr Siniciali et Mr Perrin répondent qu'il correspond aux normes actuelles et à la loi cantonale.

#### 3.2 Infrastructures d'assainissement

M. Perrin explique que le bassin de rétention a pour objectif d'éviter les inondations et réduire au maximum l'érosion du Flon, toujours en profitant des fouilles en cours. Mr Siniciali précise que le bâtiment D est en construction.

Un commissaire demande comment a été menée la réflexion sur la taille du bassin. Monsieur Perrin répond qu'il ne retiendra qu'environ 50% car il ne peut être plus grand que celui prévu en tenant compte d'éventuelles extensions des bâtiments. Cependant, ce taux pourrait être augmenté en fonction du format des tuyaux utilisés.

Un commissaire demande s'il est prévu de réutiliser cette eau. MM. Perrin et Siniciali répondent qu'une réflexion est en cours pour un usage sur les zones vertes mais que



l'eau ne peut être stockées car le volume du bassin doit être libéré pour les pluies suivantes, la cuve devant se vider complètement entre deux précipitations.

### 3.3 Eclairage public

Monsieur Siniciali rappelle que conformément à ce qui est mentionné dans le préavis, seules les zones mentionnées 2024 (zone parking et nouveaux bâtiments) sont concernées. La zone mentionnée 2025 est en cours de réflexion suite à une démarche participative et fera l'objet d'un préavis séparé au moment opportun.

Un commissaire demande pourquoi le choix des luminaires a été fait par les SIL. Monsieur Perrin répond que les SIL ont l'expertise et garantissent une durée d'entretien sur plusieurs dizaines d'années. De plus, nous profitons des prix de gros négociés par la Ville de Lausanne dans leurs appels d'offre.

Un commissaire demande ensuite si ces luminaires seront éteints la nuit. Il est répondu que hors zone routière, l'éclairage sera restreint mais qu'on pourrait totalement éteindre en zone parking.

### 3.4 Parcs couverts à vélos et à motos et bornes de recharge

Mr. Siniciali nous explique que la demande pour des abris vélos/motos/trottinettes est très forte tant des enseignants que des parents. A ces abris seront ajoutés 4 bornes de recharge pour véhicules électriques. Ces bornes seront payantes mais un tarif spécial pour les enseignants est en discussion.

Un commissaire nous fait part que cette demande de places et bornes est très forte de la part des enseignants et que c'est une promesse faite depuis longtemps d'y remédier. Cependant, la question se pose de savoir s'il y aura assez de place dans ces abris. Il semble que 50 places ne soit pas beaucoup. Monsieur Perrin répond qu'il y a bien de la demande mais qu'il n'est pas sûr que tout soit utilisé. Monsieur Siniciali ajoute que le parc à vélos est extensible. Un commissaire répond qu'en prenant en compte le nombre de places prévues par rapport au nombre de personnes sur le site, cela ne représente un potentiel que pour 5% des élèves (50 places pour environ 1000 élèves). Monsieur Perrin propose de voir ce qui se passe et augmenter au fur et à mesure. S'en suit un échange sur le fait de savoir si ces places sont suffisantes en tenant compte de l'usage actuel, ou si cette impression est faussée car le manque de place n'encourage pas à utiliser ces modes de déplacement. Dans le but de donner un message clair aux enseignants et aux élèves mais également pour promouvoir la mobilité douce, il est décidé finalement de proposer un amendement pour augmenter le nombre de places prévues dès le départ en y ajoutant 20 places supplémentaires au minimum.



Un commissaire demande l'intérêt et les possibles abus d'avoir des prises de recharge sur ces abris. Il est répondu qu'il s'agit d'offrir un certain confort, notamment au personnel du site, et que de simples prises 220V ne vont pas engendrer d'excès.

Un commissaire demande si les bornes seront reliées aux panneaux solaires du site. Il est répondu que oui.

Enfin un commissaire demande comment se fera l'accès au site en 2 roues compte tenu de la circulation dans le secteur Bois-Murat. Madame Good répond qu'il se fera hors de la route principale.

### 3.5 Conteneurs à déchets enterrés

Monsieur Siniciali explique qu'actuellement, tout est mis dans des containers mobiles qui doivent être déplacés pour le ramassage, ainsi que de nombreux sacs disposés tous les soirs. L'idée est de tout avoir au même endroit afin de réduire les rotations des camions de ramassage et les odeurs dégagées, 15 containers mobiles seraient ainsi remplacés par 2 fosses. De plus, les travaux de création de ces fosses profiteraient des fouilles actuelles.

Aucune question n'est posée sur ce point.

## 4. Planning des travaux

Monsieur Siniciali nous informe que la fin des travaux dépend des SIL et qu'ils pourraient se prolonger sur 2025.

Les coûts de construction ne sont pas discutés étant donné que la CoFin a donné son aval.

Une discussion s'ouvre sur la base de questions générales.

Un commissaire demande comment sont pris en compte les aspects mixité, jeu en commun, ..., sur le site. Madame Good répond qu'il faut tenir compte de plusieurs paramètres comme le sexe, l'âge, ..., dans l'occupation des locaux et qu'un projet participatif est en cours pour travailler sur cette question.

Un commissaire demande le budget prévu pour les aménagements verts pour les élèves. Madame Good répond qu'un maximum de végétalisation du site va être fait, en tenant compte de plusieurs obligations comme l'accès des services de secours (il ne peut y avoir de zone meuble empêchant l'accès d'un camion de pompier par exemple) mais, qu'à nouveau, la démarche participative en cours déterminera le projet et par conséquent le préavis municipal et le budget.



Un commissaire demande quels seraient les coûts si le projet était reporté. Il est répondu que cela serait onéreux car les travaux prévus ne profiteraient pas des fouilles en cours. Cela demanderait donc de devoir tout reprendre et certains points ne pourraient ne se faire plus tard (bâtiments sans chauffage, bassin de rétention ...). Enfin, la Commune perdrait le subside cantonal de CHF 464'750.-.

A l'issue de cette dernière intervention, la parole n'est plus demandée.

La commission passe à la rédaction de l'amendement concernant les places de vélos. L'amendement proposé ci-dessous est accepté à l'unanimité.

La commission passe au vote du préavis amendé. Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### Amendement-s

Oui                    Le point 1 des conclusions est amendé comme suit :

1. d'accorder un crédit de construction de CHF 2'015'000.- TTC (deux millions quinze mille), relatif aux infrastructures du site scolaire de Bois-Murat, en particulier le raccordement au chauffage à distance des Services industriels de Lausanne, la réalisation d'un bassin de rétention, la réfection de canalisations, la réalisation d'un nouvel éclairage public, de couverts à vélos et motos **en y ajoutant 20 places supplémentaires au minimum au présent préavis**, de bornes de recharge et de deux conteneurs de déchets ;

Non

#### Soumis au rapport de la CoFin

Oui                    Préavis accepté par la CoFin le 09.01.24 par 8 voix pour et une abstention

Non

#### Vœux/questions

Oui                    Cliquez ici pour entrer du texte.

Non

#### Conclusions



C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis/rapport n° 05/2024 de la Municipalité du 04.12.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

1. d'accorder un crédit de construction de CHF 2'015'000.- TTC (deux millions quinze mille), relatif aux infrastructures du site scolaire de Bois-Murat, en particulier le raccordement au chauffage à distance des Services industriels de Lausanne, la réalisation d'un bassin de rétention, la réfection de canalisations, la réalisation d'un nouvel éclairage public, de couverts à vélos et motos **en y ajoutant 20 places supplémentaires au minimum au présent préavis**, de bornes de recharge et de deux conteneurs de déchets ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce crédit de construction à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Le président rapporteur de la  
commission  
Stéphane Bruneau

17 janvier 2024

### LISTE DES PRÉSENCES

Date de la séance : 10.01.2024

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président	Bruneau	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapporteur *	Bruneau	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
///	///	///	///	///
Membres	Matter	Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Monte	Rosario	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De Vrieze Stan	Paulette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Yosefi	Mazyar	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



	Largey Botti	Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Halili	Laoreta	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Guex	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Epp	Anton	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*\*La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*